Office National des Forêts

DIRECTION REGIONALE DE LA REUNION

DECISION N° 03/2021

Portant réglementation de la circulation sur la route forestière n°11 des Makes

(commune de St LOUIS)

Le Directeur Régional de l'Office National des Forêts de la Réunion

VU le code forestier

VU la décision de la Direction Générale du 27 janvier 2017 nommant M.Sylvain LEONARD, Directeur Régional de l'Office National des Forêts de La Réunion

VU l'arrêté préfectoral n°1388 du 30 juillet 2018 portant réglementation de la circulation sur certaines routes forestières ouvertes à la circulation publique, ainsi que sur les pistes forestières, et ses articles 3 et 8 autorisant le Directeur Régional de l'ONF à prononcer l'interruption temporaire de circulation publique ou l'autorisation d'emprunter des voies fermées au public

VU les travaux de réaménagement des parkings et accotements du lieu-dit La Fenêtre des Makes au terminus de la route forestière n°11 des Makes, à réaliser à partir du 22 mars 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 A compter du 22 mars 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021, afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement des parkings et accotements, la circulation sur la route forestière n°11 des Makes sur son dernier kilomètre, jusqu'au terminus, sera organisée occasionnellement en alternat sur une demi-chaussée, pouvant entraîner des coupures de circulation de courte durée. Cet alternat est mis en place de façon ponctuelle, selon l'avancement des travaux, durant les journées de travail.

ARTICLE 2 Les travaux pourront entraîner une fermeture complète de la route forestière sur plusieurs jours. Les usagers devront alors stationner avant la zone des travaux et emprunter le cheminement piéton aménagé pour se rendre au belvédère de la Fenêtre des Makes.

ARTICLE 3 L'entreprise BUFFI est chargée d'installer la signalétique appropriée, d'organiser l'alternat et d'assurer la sécurité des usagers.

ARTICLE 4 Le stationnement des usagers est interdit à proximité des zones de travaux (ces zones sont délimitées avec de la rubalise rouge-blanc).

Fait à Saint-Denis, le 19 mars 2021

Le Directeur Régional

Sylvain LEONARD

S LEONARD

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DIRECTION REGIONALE DE LA REUNION